

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 06 SEPTEMBRE 2010**

L'an deux mille dix, le lundi six septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 1<sup>er</sup> septembre s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, COSSU François, DALESSANDRI Cédric, DELANGE Philippe, DUMAS Christine, FRILLICI Pierre, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIS Michel, MATHIEU Fabrice, MICHEL Joël, PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

**ABSENTS** : M OZIL Joël

**POUVOIR** : de M OZIL à M LEFEVER

**SECRETAIRE** : Mme TRIBOLET

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 22 juillet 2010 : pas d'observation, le compte rendu est donc approuvé.

Puis Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et demande d'y ajouter la question de la mise à disposition de la salle J. Brel pour un nouveau médecin désirant s'installer sur la commune : Ordre du jour accepté.

**ENQUETE PARCELLAIRE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE**

Monsieur le Maire informe que suite à la délibération du conseil municipal prise le 10 mai 2010 concernant la décision d'engager une procédure expropriation tendant à l'acquisition des terrains des familles Delorme pour l'aménagement du centre du village (création d'une résidence-services, d'une maison médicale, de commerces et de logements), les services de la Préfecture ont fourni la liste des documents à produire dans le cadre des dossiers d'enquête préalable à la DUP et d'enquête parcellaire. Il convient de compléter la délibération du 10 mai par une délibération sollicitant l'enquête parcellaire correspondant à cet aménagement.

Après discussion et précisions, le conseil municipal sollicite l'ouverture d'une enquête parcellaire pour le projet ci-dessus décrit et qui concerne les parcelles AN 52, AN 53, AN 54, AN 55, AN 56, AN 57 et AN 58 et charge M le Maire d'élaborer le dossier d'enquête parcellaire et la procédure de cessibilité des terrains.

**CONCERTATION SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE**

Monsieur le Maire informe que vu la nature du projet d'aménagement du centre du village, il lui paraît opportun d'engager une procédure de concertation. Après discussion et délibération, le conseil municipal décide que cette concertation débutera par une réunion publique le lundi 27 septembre 2010 à 20 h 30 à la salle du conseil municipal avec présentation de l'aménagement envisagé et échanges avec le public, puis se poursuivra par la tenue d'un registre au secrétariat de mairie, à la disposition du public du 28 septembre 2010 au 28 octobre 2010. Le public pourra y consigner ses remarques pendant les heures d'ouverture : le lundi de 14 à 18 h, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 à 12 h et de 14 à 18 h et le samedi de 9 à 12 h.

(la réunion publique sera préparée en commission d'urbanisme le 20 septembre prochain).

**OFFRES DE PRIX SUITE AUX MISES EN DEMEURE REÇUES DES FAMILLES DELORME D'ACQUERIR LEURS TERRAINS**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu trois mises en demeure d'acquérir des terrains émanant :

- De M Jean-Louis Delorme pour la parcelle AN 52 de 5263 m2 environ
- De M Roger Delorme pour la parcelle AN 56 de 5540 m2 environ
- Conjointement de M Michel Delorme et de Melle Marie-Christine Delorme pour les parcelles AN 54 de 1096 m2 environ et AN 55 de 561 m2.

Monsieur le Maire donne connaissance des estimations faites par le Service France Domaine sur la valeur de ces parcelles. Après délibération, Le Conseil Municipal charge M le Maire de faire des offres de prix correspondant aux estimations du service France Domaine, à savoir :

- A M Jean-Louis Delorme pour la parcelle AN 52 : 394 500 €
- A M Roger Delorme pour la parcelle AN 56 : 362 000 €

- Conjointement à M Michel Delorme et à Melle Marie-Christine Delorme pour les parcelles AN 54 et AN 55 : 460 000 €.

### **INSTAURATION D'UNE INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE**

Monsieur le Maire précise que suite au recrutement par voie de mutation d'un responsable des services techniques sur le grade de technicien supérieur, il y a lieu d'instaurer l'indemnité spécifique de service pour garantir à cet agent l'indemnité qu'il détient dans sa collectivité d'origine. Il est rappelé à cette occasion que les primes et indemnités sont liées aux grades et aux fonctions détenus par les agents selon les filières : à ce jour aucun n'agent ne détenant ce grade, cette indemnité n'était pas instaurée au sein de la collectivité. Le montant de référence annuel est de 4100.09 € et le coefficient d'attribution maximum de 1.10. Après délibération, le conseil municipal instaure l'indemnité spécifique de service dans les conditions ci-avant précisées.

### **SORTIE DE BIENS DE L'ACTIF**

M le Maire communique la liste des biens réformés qu'il conviendrait de sortir de l'actif pour un montant de 97 832.32 € de l'inventaire communal et pour un montant de 8 323.72 € de l'inventaire de la zone industrielle. Après délibération le conseil municipal accepte ces sorties de biens.

### **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Le conseil municipal vote des ajustements de crédits pour permettre des écritures comptables liées à la vente d'une parcelle de terrain.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX SECURITAIRES**

M le Maire informe que des travaux sécuritaires sont envisagés pour « casser » la vitesse de la rue des Pinsons. Si ces travaux peuvent donner lieu à une subvention, le conseil municipal autorise le Maire à la solliciter auprès du conseil général.

Une discussion s'ensuit sur les travaux réalisés rue du Mont Blanc et route de Tramoyes, dont l'efficacité est jugées insuffisante. Une réunion spécifique sera organisée pour étudier les diverses solutions qu'il serait possible de mettre en œuvre en fonction d'un rapport efficacité/coût.

### **RAPPORT DE GESTION 2009 DE LA SEMCODA**

Il est donné lecture du rapport de gestion 2009 de la Semcoda (il est rappelé que la commune détient 324 actions d'une valeur nominale de 16 € chacune). Le conseil municipal n'a pas de remarques à formuler sur ce rapport.

### **MISE A DISPOSITION DE LA SALLE JACQUES BREL POUR UN NOUVEAU MEDECIN GENERALISTE**

Le conseil municipal inquiet devant le départ de plusieurs médecins généralistes de la commune, accueille avec bienveillance l'arrivée du Dr Perret venu s'enquérir de la disponibilité de locaux sur la commune. Il autorise le Maire à signer une convention de jouissance précaire avec le Dr Perret pour la mise à sa disposition de la salle J Brel moyennant une redevance attractive de 100 € par mois pendant un an éventuellement renouvelable une fois un an (une nouvelle convention serait alors signée) pour favoriser son installation en tant que médecin généraliste sur St André de Corcy.

Le Maire,